

FRANÇOIS MANIQUET

« Pour une économie plus juste »



L'économiste namurois

François Maniquet, s'est vu décerner le Prix Francqui 2010 pour ses travaux de recherches scientifiques. Mettre un peu plus de justice dans l'économie, n'est-ce pas un défi majeur aujourd'hui ?

FRANÇOIS MANIQUET.
Ses travaux renouveleront l'économie.

L'IDÉE de justice sociale ? Pour certains, c'est un mirage, une illusion. Bien plus : un alibi moral inventé par des politiciens manipulateurs en quête de majorité. Ainsi, pour le philosophe et économiste autrichien Friedrich Von Hayek, la notion de justice sociale n'a pas de sens ; elle est néfaste car elle fait obstacle à la liberté de l'individu et au progrès de la société dont le moteur est la concurrence. L'État n'a pas à intervenir pour redistribuer les richesses ou lutter contre la pauvreté, car il fausse le marché économique qui doit s'autoréguler. Moins d'impôt, donc, et moins d'État ! Dans les années 1980, les thèses de cet économiste ont inspiré les politiques de Ronald Reagan aux États-Unis, de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et d'Augusto Pinochet au Chili. De là, ces idées ont gagné l'ensemble de l'économie de marché et influencé largement les politiques économiques dont on mesure aujourd'hui les conséquences parfois catastrophiques.

VERS L'ÉCONOMIE DU BIEN-ÊTRE

En quelque sorte, François Maniquet prend le contre-pied de ce libéralisme économique

extrême. Il pose en effet la question : qu'est-ce qu'une économie juste ? Il réintroduit ainsi, dans les sciences économiques, les concepts de justice sociale, de bien-être, d'éthique, de choix éclairé, d'équité ou d'égalité. Les recherches que mène ce professeur d'économie le conduisent à réinterroger le rôle de l'État en matière économique, notamment en matière fiscale.

« Une économie est juste, explique François Maniquet, si l'on égalise les ressources dont dispose chaque citoyen pour réaliser ce qui lui semble être une existence réussie. » Mais comment évaluer les ressources et comment évaluer ce que des gens considèrent comme une existence réussie ? « Pendant longtemps, dit-il, le revenu disponible des gens s'est imposé comme la bonne manière de mesurer leur niveau de vie. Or, si cette mesure est objective, elle ne prend pas en considération les choix libres et éclairés que font les gens. » Exemple : dans des conditions de vie identiques, un ménage fait le choix, pour l'un des partenaires, de travailler à mi-temps tandis que dans l'autre ménage, les partenaires font le choix du travail à temps plein. Entre les deux, il y aura une différence de revenu disponible mais pas néces-

« économie ste »

sairement de niveau de vie. Car chacun a pu choisir ce qu'il considère comme « vie bonne » pour lui.

REDISTRIBUTION

Mais beaucoup n'ont pas la possibilité de faire des choix réels parce qu'ils n'ont pas de ressources suffisantes. De ce point de vue, un citoyen n'égale pas un citoyen. Les ressources, matérielles et immatérielles, dont chacun dispose sont inégales, que ce soit en matière de moyens financiers, de conditions de vie et de travail, de statut familial, d'environnement culturel, d'état de santé. Un des rôles de l'État, c'est précisément de réduire ces inégalités en opérant des transferts vers ceux qui ont moins de ressources au départ. Ces transferts se font notamment par la fiscalité, les allocations familiales, les allocations de chômage, le financement de l'éducation ou des soins de santé.

Pourquoi opérer cette redistribution des ressources? D'une part, parce qu'il est indécent de laisser vivre des personnes en dessous du seuil de pauvreté et d'autre part, parce que la chance ne suffit pas pour les plus défavorisés: « *Ce principe justifie de redistribuer en faveur de ceux qui ont eu moins de chance au départ comme ceux qui ont été éduqués dans un milieu moins propice à la réussite scolaire ou ceux qui ont eu des problèmes de santé.* » Mais il y a une autre valeur tout aussi justifiable, selon le professeur, celle de la rémunération de l'effort: « *Une fois que les gens ont les mêmes capacités, si certains font plus d'effort, acceptons de rémunérer cet effort.* » Économiquement, il est difficile de satisfaire en même temps ces deux principes. Faut-il donc corriger les inégalités de départ ou rémunérer l'effort? Selon que l'on donne priorité à l'un ou à l'autre, on met en œuvre des politiques concrètes différentes, la première est plutôt de « gauche », la seconde de

« droite ». Pour François Maniquet, « *l'idée de rémunérer l'effort est plus difficilement justifiable dans une société où le chômage est abondant et où il est difficile de mesurer le choix réel qu'ont eu les personnes.* »

DÉCISIONS COHÉRENTES

Pour redistribuer de manière plus juste et viser un objectif d'égalité des ressources, il s'agit de tenir compte des situations sociales des personnes et des choix qu'elles peuvent faire. La redistribution et les transferts doivent être efficaces et cohérents. Quelle cohérence y aurait-il, par exemple, à

« Il est primordial de réduire les inégalités de ressources entre les citoyens. »

augmenter les allocations familiales dans une société où ce sont principalement les familles riches qui ont le plus d'enfants? Cela ne ferait en effet qu'accroître les inégalités de ressources entre les citoyens.

L'objectif des travaux de François Maniquet est de fournir aux pouvoirs publics des outils d'évaluation pour de meilleures et plus justes prises de décision en matière de politique économique. Il lui reste à appliquer ses travaux théoriques à la situation belge. « *Il faudra encore deux ou trois ans* », dit-il.

Après avoir poursuivi sa formation et débuté sa carrière aux Facultés universitaires de Namur, François Maniquet a été nommé en 2005 professeur à l'Université de Louvain. S'il est connu internationalement pour sa compétence scientifique, il l'est aussi – mais moins – comme acteur de théâtre et de cinéma dans des comédies et des courts-métrages. Il a récemment joué aux côtés de Cécile DeFrance dans un film d'Alain Berliner. Il lui arrive d'ailleurs, dit-on, d'emporter le DVD de ses courts-métrages pour divertir ses collègues dans les nombreux colloques auxquels il participe. ■

Thierry TILQUIN